

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt six septembre, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr LE BLANC Christian, Maire.

Présents : Mr LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme BAUDRY Anne, 3^{ème} Adjointe, MM. TELLIER Adrien, PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy Mmes FAGNOT Cendrine, ADET Florence, HUARD Natalie

Excusé : Mr LEVEILLÉ David

Mme ADET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/39 :

GITE COMMUNAL : Adhésion à l'association des Gîtes de France, convention de mandat de gestion et révision des tarifs de location pour 2021 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement d'adhésion à l'association des Gîtes de France et de convention de mandat pour la gestion des réservations du gîte communal « Le Presbytère » en 2021, avec une rémunération de 14 % du prix des locations à la semaine ou au week-end, 6 % pour les locations longue durée, 10 % pour les réservations apportées par le propriétaire et 7 % si le propriétaire fait sa réservation via le module propriétaire. Il propose également la révision des tarifs de location du gîte pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- le renouvellement de l'adhésion à l'association des Gîtes de France, approuve les dispositions de la convention de mandat de gestion et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision,

- la révision des tarifs de location et charges annexes, à compter du 3 janvier 2021, comme suit :

| TARIFS LOCATION | 1 NUIT | 2 NUITS | 3 NUITS | 4 NUITS | 5 NUITS | 6 NUITS | 7 NUITS | SUPPL. WE | NUITEE SUPPL. |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|---------------|
| BASSE SAISON du 03/01 au 05/02 du 06/11 au 17/12 | 96 € | 96 € | 144 € | 191 € | 239 € | 287 € | 335 € | 136 € | 50 € |
| MOYENNE SAISON ET VACANCES SCOLAIRES du 06/02 au 02/07 du 28/08 au 05/11 | 124 € | 124 € | 186 € | 249 € | 311 € | 373 € | 435 € | 136 € | 50 € |
| VACANCES DE NOEL ET DU NOUVEL AN du 18/12 au 02/01/2022 | 100 € | 100 € | 150 € | 200 € | 250 € | 300 € | 350 € | 136 € | 50 € |
| HAUTE SAISON du 03/07 au 27/08 | 146 € | 146 € | 219 € | 291 € | 364 € | 437 € | 510 € | 136 € | 70 € |
| 1 MOIS (hors HS) | 1 200 € | | | | | | | | |

TARIFS CHARGES ANNEXES :

| | |
|---|---------|
| Electricité : le kw supplémentaire au-delà de 8 kw par jour | 0,15 € |
| Chauffage au gaz : le kg (soit 1 m3 au compteur x 5) au-delà de 1.5 m3 par jour | 1,50 € |
| Bois : le stère | 60,00 € |
| Bois : le panier | 2,00 € |
| Forfait ménage | 60,00 € |
| Linge de maison : par personne | 4,00 € |
| Service petit déjeuner : par personne | 8,00 € |

Le Conseil Municipal rappelle qu'il donne délégation d'attribution au Maire afin de le charger, à titre exceptionnel et promotionnel, de la négociation des tarifs de location pour conclure certains contrats.

BATIMENTS COMMUNAUX : Etude des systèmes de chauffage –

Un état des lieux des systèmes de chauffage dans les bâtiments communaux, effectué par Mme PORTIER, est en cours. Il est déjà constaté une forte consommation de gaz pour le chauffage du gîte communal. Une vérification sera à faire au niveau de l'isolation du bâtiment. Des rendez-vous ont été pris pour demander des devis à différents artisans afin d'étudier d'autres modes de chauffage dans le gîte, les salles et les logements communaux.

BATIMENTS COMMUNAUX ERP : Aménagements complémentaires d'accessibilité –

En complément des devis présentés dans le dossier de demande de Fonds de Concours près de la Communauté de Communes des Coëvrons, il est prévu, dans le cadre des travaux d'accessibilité :

.../...

- l'ajout d'une rampe d'accès à l'entrée de la salle de réunion Place de l'Eglise,
- l'ajout de 2 rampes et de bandes rugueuses sur les marches à l'intérieur de la salle communale,
- l'installation d'un lavabo et le réaménagement des toilettes des salles communales,
- la signalisation pour indiquer l'accès handicapé à l'église et le parking en cohérence avec la réglementation des PCC.

DELIBERATION N° 2020/40 :

PLAN MAYENNE RELANCE : Attribution d'une dotation par le Conseil Départemental pour aider le financement de travaux d'investissements -

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, le Conseil Départemental a décidé de soutenir l'investissement public local des communes mayennaises en adoptant le plan « Mayenne Relance » permettant de verser aux communes une somme égale aux 2/3 de la somme affectée sur 6 ans dans le cadre des contrats de territoire, soit 2 882 € pour notre commune. Il est proposé de solliciter cette dotation pour aider le financement de travaux d'investissements tels que les travaux de restauration du bâtiment scolaire s'élevant globalement à 19 949.18 € HT,

Dépenses :

| | |
|---------------------------|----------------|
| - Travaux de charpente : | 18 465.48 € HT |
| - Travaux de maçonnerie : | 1 483.70 € HT |
| | ----- |
| TOTAL : | 19 949.18 € HT |

Recettes :

| | |
|---|-------------|
| - Subvention Etat DETR : | 9 974.59 € |
| - Subvention CCCoëvrans « Fonds de concours » : | 3 102.00 € |
| - Subvention départementale : | 2 882.00 € |
| - Autofinancement : | 3 990.59 € |
| | ----- |
| TOTAL : | 19 949.18 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ adopte l'opération de ces travaux d'investissements et approuve le financement,
- ⇒ décide de demander le versement de la dotation attribuée à la commune par le Conseil Départemental dans le cadre du plan « Mayenne Relance » d'un montant de 2 882 €,
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer les documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION N° 2020/41 :

EGLISE : Organisation du nettoyage –

Vu le passage de visiteurs de plus en plus nombreux dans le village pendant l'été notamment dû aux expositions annuelles IN SITU, il est nécessaire de réorganiser le nettoyage de l'église qui est jusque-là réalisé ponctuellement par des bénévoles.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de programmer le nettoyage de l'église (balayage du sol, araignage, dépoussiérage des bancs, ...) :
 - du 1^{er} juin au 30 septembre : tous les mois,
 - du 1^{er} octobre au 31 mai : tous les deux mois,
- ⇒ d'intégrer cette tâche au poste d'adjoint technique à temps non complet affecté à l'entretien des locaux communaux. Le temps de travail sera évalué suivant la 1^{ère} prestation de l'agent.

CANTINE MUNICIPALE : Formation de l'agent de restauration –

Une formation sera proposée à l'agent de restauration avec l'agent responsable de la cantine municipale de St Jean sur Erve pour s'informer sur les nouvelles obligations de la restauration collective dite Loi EGALIM et sur l'approvisionnement local.

ECOLE : Point sur la rentrée scolaire –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription, lors de sa visite du RPI à la rentrée, a signalé une forte baisse des effectifs soit 65 élèves. Or si ces effectifs restent à moins de 75 élèves à la rentrée prochaine, il faudra malheureusement envisager la fermeture d'une classe. Un point sera refait à ce sujet avec les maires des quatre communes du RPI de l'ERVE fin décembre.

SYNDICAT DE BASSIN ENTRE MAYENNE ET SARTHE « SBeMS » : Désignation d'un délégué pour la commission ERVE –

Vu la proposition de deux candidatures, la décision pour la désignation de ce délégué sera reportée à la prochaine réunion.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Présentation du dossier de demande de Fonds de Concours –

Mr le Maire présente le dossier de demande de Fonds de Concours qui a été déposé à la Communauté de Communes des Coëvrons pour aider le financement des travaux d'investissements, tels que :

- les travaux de restauration de la toiture et de la cheminée du bâtiment scolaire,
- les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux ERP,
- l'installation d'un adoucisseur d'eau dans les salles communales,
- les travaux de restauration d'une passerelle au-dessus de l'Erve,
- la réalisation de parcours de découverte et d'un plan cavalier dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt proposé par l'Association des PCC.

Le montant global de ces travaux s'élève à 42 442.60 € HT. La participation financière apportée par les subventions et aides de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes est évaluée à 30 828.54 €. S'y ajoute un don de 1 000 € offert par le Comité des Fêtes.

Afin de ne pas retarder la réalisation de ces projets, le Président de la Communauté de Communes des Coëvrons a autorisé le commencement des travaux avant l'instruction du dossier par le conseil communautaire.

DELIBERATION N°2020/42 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Participations aux commissions communautaires –

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coëvrons du 22 juillet 2020 relative aux règles de composition et de fonctionnement des commissions communautaires, permettant aux conseillers municipaux des communes adhérentes de s'y inscrire,

Le Conseil Municipal décide de présenter à la Communauté de Communes des Coëvrons la liste des élus municipaux qui souhaitent y participer :

- *Commission performance publique* : Mr Christian LE BLANC,
- *Commission développement local* : Mr Christian LE BLANC
- *Commission développement touristique et rayonnement patrimonial* : Mme Françoise PORTIER et Mme Cendrine FAGNOT,
- *Commission rayonnement culturel* : Mr Antoine JOSSET,
- *Commission communication* : Mme Anne BAUDRY.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN : Point sur les travaux réalisés et programmation des travaux à effectuer –

Mr le Maire présente le bilan des travaux réalisés par le service technique sur la commune au 30 juin 2020. Il ne représente que 42 % de la dotation annuelle accordée, mais il faut constater que cette période de crise sanitaire restreint les interventions. Les prochains travaux à prévoir sont l'entretien des places de parking sur la Place de La Bascule.

COMITE DES FETES : Point sur l'exposition IN SITU –

La 5^{ème} édition de l'exposition IN SITU s'achève avec la participation de 21 artistes. A la fin de chaque exposition annuelle les artistes reprennent la majorité de leurs œuvres. Néanmoins, depuis quelques années, des œuvres ont été acquises par le Comité des Fêtes dans le cadre de sa mission d'animation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la commune. Ont été conservées :

- depuis 2018 : 3 œuvres d'Anne Moréa et 6 de Séverine Baudry
- depuis 2019 : 2 œuvres de Joël Mérienne et 4 de Fabrice Milleville
- depuis cette année : une œuvre de Joël Mérienne, une de Nicolas Jouet, une de Jill Culliner et une d'Alexandre Mijatovic.

Le Conseil Municipal valide ces acquisitions et se concertera avec les membres du Comité des Fêtes pour choisir les emplacements de ces œuvres.

QUESTIONS DIVERSES :

OUVRAGE HYDRAULIQUE SUR L'ERVE DANS LE BOURG –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association E.R.V.E. de Sainte Suzanne demandant l'aménagement du barrage situé sur l'Erve près du Pont Piéton. D'autre part, il présente aux conseillers municipaux un autre courrier d'un propriétaire riverain se plaignant de la baisse du niveau d'eau de la rivière en amont de ce barrage. Afin de répondre au mieux à ces requêtes, il sera demandé aux services compétents tels que le SBEMS, la DDT, la DREAL et l'UDAP de se rencontrer et de se rendre sur place en présence des élus.

LABEL DES VILLAGES FLEURIS –

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune sera visitée par le jury régional, dans le cadre du label des villages fleuris, en 2021. Le dossier de présentation devra être déposé avant le 11 juin 2021.